
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 avril 2016

Le mercredi 20 avril 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 13 avril 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, pouvoir à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, pouvoir à Benoît BARANGER

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **13** Nombre de pouvoirs : **2** Nombre de voix : **15**

**Individualisation des conventions techniques et financières
au titre du COTEC**

Le Parc a retenu plusieurs projets dans le cadre du Contrat Territorial Energie Climat qui va être prochainement signé avec les ADEME Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Une première convention porte sur le développement de l'agroforesterie sur le territoire du Parc. Mission Bocage est le maître d'ouvrage du projet en s'appuyant sur une coopération technique avec deux autres structures Delion Selva et Sylvaloir. L'objectif du projet est de mettre en place au moins 5 sites d'agroforesterie, d'ici 3 ans, sur le territoire du Parc.

Une convention cadre précise sur les 3 ans du projet les objectifs et engagements de chacune des parties. Cette convention cadre se décline par une convention technique et financière annuelle. Les dépenses totales du projet sur 3ans sont de 63 000 € TTC, le Parc soutenant cette action à hauteur de 50% soit 31 500 €. La convention technique et financière annuelle 2016 s'élève à un tiers des projets soit 21 000 € correspondant à 10 500 € de subvention.

La deuxième convention porte sur le développement de l'approvisionnement en produits biologiques locaux de la restauration collective du grand saumurois. Le groupement des producteurs biologiques et biodynamiques (Gabb) Anjou est le maître d'ouvrage du projet. L'objectif du projet est d'engager au moins 8 établissements dans l'approvisionnement en produits locaux biologiques au-delà des fruits et légumes. Ce projet est également financé par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projet « Pétilantes initiatives ». L'engagement financier du Parc s'élève à 16290€ TTC sur trois ans.

La subvention sollicitée par le GABB Anjou s'élève pour la première année du projet à 3 323€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent le Président à signer la convention cadre entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'association Mission Bocage, et les entreprises Delion et Sylvaloir pour le développement de l'agroforesterie ;
- ✓ approuvent la participation du Parc pour cette action à hauteur de 50% soit 31500 euros pour les 3 ans du projet ;
- ✓ autorisent le Président à signer la convention technique et financière entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'association Mission Bocage, et les entreprises Delion et Sylvaloir, prévoyant la participation financière du Parc sur l'année en cours ;
- ✓ autorisent le Président à signer la convention entre le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Bio Dynamiques du Maine et Loire, portant sur l'approvisionnement des restaurants collectifs du Saumurois en produits locaux biologiques ;
- ✓ approuvent la participation financière du Parc à hauteur de 50% du projet total soit un montant maximum de 16 290 euros sur trois ans ;

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 AVR. 2016

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

4.4 Autres catégories de Personnel

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 avril 2016

Le mercredi 20 avril 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 13 avril 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, pouvoir à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, pouvoir à Benoît BARANGER

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **13** Nombre de pouvoirs : **2** Nombre de voix : **15**

Service civique prolongement de la validité de l'agrément

Vu la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Service National,

Vu le décret N° 2015-1772 du 24 décembre 2015,

4.4 Autres catégories de Personnel

Vu le décret n°2016-137 du 9 février 2016,

Considérant que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine bénéficie d'un agrément de service civique d'une durée de deux ans et dont la validité prend fin le 15 juillet 2016,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les agréments accordés au titre de l'engagement du service civique peuvent avoir une durée de trois ans,

Considérant que ces missions d'intérêt général assurées par le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ainsi que ses capacités d'encadrement justifient qu'il soit demandé un renouvellement d'agrément pour une durée d'un an supplémentaire, et pour l'accueil simultané de trois jeunes en service civique,

Considérant qu'il convient de solliciter le renouvellement d'agrément pour une durée de un an et pour l'accueil de trois services civiques,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le Président à formuler une demande d'avenant à l'agrément, auprès de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale permettant son extension à trois services civiques.
- ✓ autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif et notamment les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.
- ✓ autorisent le versement d'une indemnité mensuelle par jeune volontaire, en complément de la participation de l'Etat, sur le budget du Parc.
- ✓ fixent le montant de la prestation de subsistance à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

Les crédits nécessaires aux dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 AVR. 2016

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

8.8 Environnement

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 avril 2016

Le mercredi 20 avril 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 13 avril 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, pouvoir à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, pouvoir à Benoît BARANGER

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **13** Nombre de pouvoirs : **2** Nombre de voix : **15**

Prestation du Parc pour l'entreprise DENKAVIT

A la demande de l'entreprise DENKAVIT, le Parc est sollicité pour réaliser, à titre expérimental, et dans le cadre d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées et également conformément à l'arrêté préfectoral n°2012-341-0008, une opération de transfert de graines de Germandrée botryde.

Le Parc va faire une proposition de devis.

L'objet de ce devis est de préciser les **modalités d'intervention du Parc** naturel régional dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de **DENKAVIT** pour une période allant du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de l'une des nombreuses mesures compensatoires ou correctives prévues par arrêté préfectoral.

Le devis représente **8 jours de travail**, répartis entre le chargé de mission biodiversité (7 j) et le SIGiste (1 j) à 500 €/j soit un **montant total de 4 000 €** pour l'ensemble de l'opération.

Cette opération s'étalerait sur un peu moins de 3 ans à compter de l'ordre de service (vers avril 2016) et la fin des opérations (31 décembre 2018). Un mémoire technique sera rédigé par le Parc rappelant la méthodologie employée et précisant les résultats obtenus.

Cette opération est en droite ligne des opérations conduites précédemment pour le compte de l'Agglomération de Saumur (programme encore en cours sur 4 autres plantes protégées dans la ZI pour 2013-2016).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité,

- ✓ approuvent la réalisation de cette opération
- ✓ valident la recette de 4 000 euros au profit du Parc.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **29 AVR. 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 avril 2016

Le mercredi 20 avril 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 13 avril 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, pouvoir à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, pouvoir à Benoît BARANGER

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **13** Nombre de pouvoirs : **2** Nombre de voix : **15**

**Convention avec la ville de Bourgueil pour
une action de médiation culturelle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article 74 de la Charte 2008-2020 approuvée par le décret interministériel du 22 mai 2008,

Considérant que la charte du Parc a inscrit la diversité des approches dans les objectifs culturels,

Suite au projet de création artistique de 2014-2015 qui relie les oiseaux, les hommes et la nature, le Parc poursuit des actions de médiation culturelle et de petites formes de concerts ou de balades musicales pour les publics.

En 2016 c'est la ville de Bourgueil qui s'est engagée dans un projet de médiation avec deux ateliers d'écriture sur le thème des oiseaux et du territoire et un spectacle de restitution. Le Parc est maître d'ouvrage de cette action de médiation culturelle d'un montant total de 1 600€ ; la ville de Bourgueil participant pour moitié soit 800€ à cette dépense inscrite dans la programmation régionale 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité moins une voix (le Président ne participant pas au vote) :

- ✓ autorisent le Président à signer la convention de partenariat qui liera le Parc à la ville de Bourgueil et explicitera les engagements des parties.
- ✓ autorisent la participation financière de la ville de Bourgueil à hauteur de 800 euros pour cette action

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoît BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 AVR. 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 avril 2016

Le mercredi 20 avril 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 13 avril 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes, pouvoir à Jacky GELINEAU
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, pouvoir à Benoît BARANGER

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **13** Nombre de pouvoirs : **2** Nombre de voix : **15**

**20 ans du Parc : mise à disposition d'un lot pour
un jeu sur France Bleu Touraine**

Dans le cadre de ses 20 ans, le Parc mène une campagne de promotion sur la radio France Bleu Touraine. Ce partenariat se distingue par de la présence à l'antenne pour le Parc.

Ainsi, le Parc prépare actuellement une série de 16 chroniques sur des idées de balades et découvertes hors des sentiers battus qui seraient diffusées chaque week-end en période estivale.

8.9 Culture

En contrepartie, le Parc met à disposition un lot auprès de la radio qui organise un jeu destiné à ses auditeurs.

Ce lot s'élève à 216 € et comprend une nuitée sur le bateau « La fauvette », hébergement nature et patrimoine, avec les petits déjeuners, ainsi qu'un repas en table d'hôtes à bord, le tout pour deux personnes.

Le Parc a procédé à la création d'un bon d'échange qui sera remis au gagnant du jeu organisé par France Bleu Touraine. Ce document nominatif mentionne le détail du lot.

Le Parc prendra à sa charge la facture du prestataire sur remise du bon d'échange attestant que le gagnant a bien bénéficié de son cadeau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la prise en charge par le Parc du lot d'une valeur de 216 euros
- ✓ approuvent l'individualisation de cette dépense

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 AVR. 2016